

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DIX-SEPT DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE NATHALIE BEAUVY, 1^{ERE} VICE-PRESIDENTE.

Date de la convocation : 11 décembre 2024

ETAIENT PRÉSENTS :

Président :

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Josyane BERTIN, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, David BURLOT, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUÉZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Thierry ANDRIEUX donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Nicole DROBECQ donne pouvoir à Jean-Luc COUÉLLAN,
- Nathalie BOUZID donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Camille CAURET donne pouvoir à David BURLOT,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Jérémy ALLAIN,
- Yvon BERHAULT, Suzanne BOURDÉ, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Sébastien PUEL

Délibération n°2024-210

Membres en exercice : 69 Présents : 58

Absents : 11

Pouvoirs : 5

AMENAGEMENT NUMERIQUE - DEMATERIALISATION BOUQUET DE SERVICES – PERIODE 2025-2029 - CONVENTION

Créé en 1999, le Syndicat mixte Mégalis Bretagne a été créé et a pour compétences :

- D'assurer, en lieu et place de ses membres, la construction et l'exploitation du réseau public régional en fibre optique dans le cadre du projet « Bretagne Très Haut Débit » ;

- De favoriser le développement de l'administration électronique en proposant une offre de services numériques mutualisés et de fournitures annexes associées

L'ensemble des services proposés par le Syndicat mixte sont ceux contractuellement définis dans le cadre des différents marchés publics conclus avec les prestataires concernés, ainsi que dans le cadre du partenariat mis en place avec le GIP SIB. Ainsi, Mégalis Bretagne propose son nouveau bouquet de services numériques pour la période 2025/2029, qui comprend notamment :

- Une salle régionale des marchés publics, avec 4 modules :
- La télétransmission des actes : transmission des actes au contrôle de légalité, incluant la publication OpenData des actes
- La télétransmission des pièces comptables en trésorerie (PESv2) : signature électronique des bordereaux, envoi des bordereau et pièces justificatives, accès à un tableau de suivi (statut de l'acte, AR, etc)
- La facture électronique : réception automatique des factures adressées sur Chorus Pro
- Un parapheur électronique
- Le partage et la collaboration (**nouveauté**) : Création d'espaces de partage intra et extra collectivité
- La signature en ligne (**nouveauté**) : signature par envoi de SMS (pour des documents simples)
- La convocation électronique des élus
- Un service régional d'archivage électronique à valeur probatoire
- Des outils de publication et de réutilisation des données publiques (OpenData)
- Le service de démarches en ligne
- Le service de rendez-vous en ligne (**nouveauté**)
- Le service de dématérialisation des registres d'enquêtes publiques (**nouveauté**)
- Un outil de gestion des traitement RGPD
- Des parcours de sensibilisation à la cybersécurité
- Un service de transfert de fichiers (équivalent à Wetransfer, mais souverain) (**nouveauté**)
- Un coffre-fort de mot de passe
- La sauvegarde en ligne
- Un accompagnement aux démarches d'accessibilité et de Sobriété Numérique

Lamballe Terre & Mer finance l'ensemble de ces services à hauteur de 15 000 € HT (18 000 € TTC) par an. Cette prise en charge financière donne un accès gratuit à l'ensemble des communes du territoire. Chaque commune est autonome dans l'activation des services et son administration. Les communes qui souhaitent ou bénéficient du bouquet auront à signer la charte d'utilisation Mégalis.

Considérant le projet de convention, transmis aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

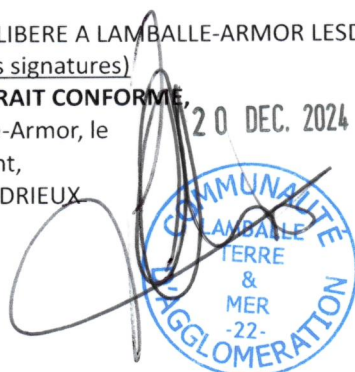
- VALIDE l'adhésion au bouquet de services 2025-2029, proposé par Mégalis Bretagne,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

23 DEC. 2024

23 DEC. 2024

Pour le Président
Par délégation
Ydie MICHEL
Directrice
Administration Générale